

– TERRE D'Émeraude Communauté –
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°133/2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20231108-D_2023_133-DE

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 88

Suppléants présents : 2

Pouvoirs : 6

Date de convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

13/11/2023

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIÉ Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal ; GIBOZ Brigitte.

Excusés ayant donné pouvoir : BAILLY Hervé à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy à MOREL BAILLY Hélène ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette.

Excusés : BAUDIER Stéphanie ; FATON Patrice ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BRIDE Frédéric ; BIN Richard ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PERRIN Alexandre.

Objet : EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – Appel à projets en milieu scolaire 2023-2024

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La protection de l'environnement et le développement durable sont des enjeux majeurs pour nos générations et celles à venir. Consciente de cette responsabilité, Terre d'Emeraude Communauté propose d'accompagner les établissements scolaires du territoire (cycles 1, 2 et 3) dans la mise en place de projets pédagogiques d'éducation à l'environnement. Elle se donne ainsi pour objectifs de transmettre la connaissance de leur environnement aux plus jeunes et de susciter des comportements responsables chez les adultes de demain.

Aussi, dans la continuité des actions mises en œuvre sur le territoire intercommunal les années précédentes, Terre d'Emeraude Communauté propose pour l'année scolaire 2023-2024 un programme riche et varié, multi-thématiques (biodiversité, eau, déchets, transition énergétique), composé d'animations adaptées aux enfants et de visites de sites. Ce programme éducatif est conçu comme un accompagnement aux démarches engagées par les enseignants dans le cadre de projets de classe ou d'établissement.

Proposé aux établissements scolaires sous la forme d'appel à candidatures, ce projet repose sur :

- la participation d'intervenants auprès des classes (services de la Communauté de communes ou d'autres collectivités, associations, indépendants), avec une aide de la collectivité au financement du temps d'animation et/ou du déplacement sur le terrain ;
- la mise en valeur des initiatives proposées en matière d'éducation à l'environnement par d'autres structures et collectivités sur tout ou partie du territoire intercommunal (syndicats GEMAPI, SYDOM du Jura).

Pour l'appel à projets 2023-2024, 32 dossiers-classes ont été déposés. Afin d'être en mesure de subventionner les 27 demandes placées en priorité 1, et représentant un montant global de 15 859,20 euros, il est proposé de renouveler l'enveloppe financière de 16 000 euros allouée à ce projet.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 30 octobre 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les modalités de l'appel à projets « Environnement » en milieu scolaire 2023-2024,

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à cet appel à projets pour un montant de 16 000 euros,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2024,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

[Signature]

Le Président

